



N° 1-2/03 - DECEMBRE 2003
17ème année
ISSN 0988-3266

RECHERCHES EN ECONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES

POLARISATION DU TERRITOIRE : LE RÔLE DES EMPLOIS ET DES ÉQUIPEMENTS

Le jeu combiné de la concentration spatiale des ressources (emplois, commerces, services) et l'attractivité qu'elles exercent sur les populations permettent de définir des lieux de polarisation et leurs aires d'influence : la concentration géographique des emplois et les migrations alternantes qu'elle induit sont à l'origine de la définition du Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) ; le regroupement des équipements (commerces et services) ainsi que les logiques de leurs fréquentations révèlent une organisation territoriale en bassins animés par des pôles de services et répondant à des degrés divers aux besoins des populations locales.

La polarisation par les emplois

La nomenclature spatiale utilisée est le plus souvent celle du zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER), telle que proposée par l'Insee et l'Inra dans son édition 2002. Elle est construite autour des notions d'espace à dominante urbaine (EDU) et d'espace à dominante rurale (EDR) à partir des données du recensement de population de 1999 (voir V. Vallès, 2002, pour plus de détails sur les définitions). Elle distingue 4 grandes catégories d'espace, les deux premières concernant l'espace à dominante urbaine, les deux suivantes l'espace à dominante rurale (carte 1) :

- Les **pôles urbains** sont des unités urbaines offrant 5 000 emplois ou plus. Au nombre de 354, ils rassemblent 61% de la population française (35,7 millions d'habitants) et 72% des emplois. La moitié des agglomérations ayant de 10 000 à 20 000 habitants et la quasi-totalité de celles de plus de 20 000 habitants sont pôles urbains.
- Les **communes périurbaines** regroupent les communes dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans une ou plusieurs aires urbaines. Elles concernent un tiers du territoire et un cinquième de la population française (12,3 millions d'habitants) y réside.
- Les **aires d'emploi de l'espace rural** sont constituées des pôles d'emploi de l'espace rural, offrant au moins 1 500 emplois, et de leur couronne formée des communes dont au moins 40 % de la population active résidente travaille dans le reste de cette aire d'emploi de l'espace rural. Au nombre de 525, ces aires rassemblent 5,6% de la population (3,3 millions d'habitants) et 6,1% de la superficie du territoire.
- Les communes ne faisant partie d'aucune des catégories précédentes constituent les **autres communes de l'espace à dominante rurale**. Au nombre de 16 730, elles regroupent 12,4% de la population (7,3 millions) sur plus de la moitié du territoire.

Le rôle des équipements

La concentration spatiale des équipements et l'attractivité qu'ils exercent sur les populations permettent de définir des pôles de services et leurs aires d'influence. Ces pôles de services, bourgs ou petites villes qui se distinguent nettement de leur environnement, constituent le cœur de nombreux bassins de vie.

Les logiques de localisation des équipements ...

La localisation des commerces et services aux populations obéit à un arbitrage entre, d'un côté, des économies d'échelle, qui génèrent une concentration due à la taille des unités de distribution, et, de l'autre, une réduction des coûts de déplacements des individus, ces coûts étant d'autant plus faibles que les équipements sont localisés au plus près des consommateurs. Les termes de cet arbitrage varient selon le taux de fréquentation des équipements et le dynamisme de la demande qui leur est adressée. Les équipements les plus souvent fréquentés (boulangerie, alimentation générale, bureau de tabac, ...) sont dispersés sur le territoire et ceux pour lesquels la demande est en expansion (médecins, infirmiers, ...) ont tendance à se disperser. En revanche, des équipements plus rares, comme l'hypermarché, le cinéma, le laboratoire d'analyse médicale ou plus encore l'hôpital, se concentrent dans les communes les plus peuplées. Par ailleurs, certains équipements, comme les services de soins, sont organisés selon une complémentarité entre services de proximité et services lourds, laquelle peut recouper une complémentarité entre logique privée et logique publique. Enfin, pour des raisons d'équité territoriale, les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle dans le maintien ou le développement des services non marchands et/ou de certains commerces de proximité.

... définissent des bassins de vie ...

Ces logiques de localisation, qui s'appliquent aux services pris isolément les uns des autres, se combinent avec la propension qu'ont les consommateurs à regrouper leurs déplacements en des déplacements à buts multiples. La

conséquence en est une concentration des équipements en des lieux centraux. La présence d'un équipement isolé est rare et n'encourage guère sa fréquentation. On retrouve ainsi très souvent autour d'un service public, tel le bureau de poste, des commerces ou services de proximité, comme la boulangerie, la boucherie ou le médecin. Lorsqu'une commune possède un équipement d'un certain type, elle possède généralement l'ensemble des commerces et services de même niveau de fréquentation.

La concentration spatiale des équipements et l'attraction qu'ils exercent révèlent une organisation territoriale en bassins animés par des pôles de services. Ces bassins sont composés d'une unité urbaine ou d'une commune rurale qui attire les populations des communes environnantes pour les équipements de la gamme intermédiaire ou qui, sans exercer d'attraction, possède plus de la moitié des équipements pris en compte. La gamme des équipements intermédiaires comprend : des commerces (supermarché ou hypermarché, librairie-papeterie, droguerie-quincaillerie, magasin d'électroménager, magasin de vêtements, magasin de chaussures, magasin de meubles) ; des services financiers (banque ou caisse d'épargne, étude de notaire) ; des services locaux de l'Etat (commissariat ou gendarmerie, collège, perception) ; des professions de santé (dentiste, masseur-kinésithérapeute, ambulancier, vétérinaire).

Les bassins de vie partitionnent la France métropolitaine en 1 916 territoires de taille très variable sur lesquels les habitants ont un accès aux principaux commerces et services (éducation, santé, administration). Ils sont le plus souvent constitués d'un pôle de service de moins de 30 000 habitants et de communes attirées par ce pôle, mais quelques-uns sont organisés autour des plus grandes villes (unités urbaines de plus de 30 000 habitants). C'est sur le premier ensemble, dénommé référentiel rural restreint et rassemblant 1 745 bassins de vie, que portent les résultats suivants.

... aux potentialités contrastées

Pour évaluer la façon dont les bassins de vie peuvent subvenir aux besoins des populations résidentes, on peut comparer leur niveau d'équipements avec celui qu'il pourrait être eu égard à leur population. Cette comparaison est menée en distinguant quatre catégories d'équipements (équipements concurrentiels¹, non concurrentiels², services de santé³, équipements éducatifs⁴), auxquelles on adjoint l'emploi local. Sur cette base, on répartit les

Tableau 1. Degré d'autonomie des bassins de vie du référentiel rural restreint selon la catégorie d'espace de leur pôle

Catégories d'espace	Degré d'autonomie du bassin de vie		
	Dépendant	Faiblement autonomes	Autonomes
Pôles urbains	-	5	183
Périurbain	300	151	56
Pôles d'emplois de l'espace rural	16	102	386
Autre espace rural	114	316	116

Source : D'après INSEE, IFEN, INRA, SCEES (2003)

1 745 bassins de vie en 430 *bassins dépendants*, possédant trop peu de services et d'emplois pour répondre aux besoins des populations locales, 574 *bassins faiblement autonomes*, et 741 *bassins autonomes*, offrant une large gamme de services et d'emplois permettant aux résidents un recours majoritairement local pour leur approvisionnement et leur travail (carte 2).

L'autonomie des bassins de vie apparaît alors fortement liée à la hiérarchie urbaine : les pôles urbains et les pôles d'emploi de l'espace rural, où se concentrent déjà les emplois, constituent aussi des lieux de concentration des services. La quasi-totalité des bassins de vie centrés sur un pôle urbain (même si celui-ci a moins de 30 000 habitants) et les trois-quarts des bassins animés par un pôle d'emploi de l'espace rural sont autonomes (tableau 1). Les autres bassins, centrés sur des bourgs ou des petites villes offrant moins de services et d'emplois, sont plus hétérogènes : 59% et 30% des bassins périurbains sont respectivement dépendants ou faiblement autonomes, ces proportions s'inversant pour les autres bassins ruraux, respectivement, 21% et 58%. Compte tenu de la population à desservir localement, on pourrait conclure à un sous-équipement du périurbain relativement au rural. Il faut cependant nuancer ce constat. L'importance des déplacements des périurbains vers l'urbain et le fort taux de motorisation de ces ménages leur permettent de trouver là où ils travaillent les commerces et services indisponibles sur leur lieu de résidence ou ne répondant pas à leurs exigences en termes de choix et de qualité. A l'inverse, le "bon" équipement rural doit être modéré par le faible taux de motorisation des ménages qui y résident et par la fragilité des commerces et des services privés locaux qui engendre une fragilité des pôles concernés.

¹ Vétérinaire, hyper ou supermarché, banque, magasin de chaussure, droguerie, magasin d'électroménager, librairie papeterie, magasin de meuble, magasin de vêtement, grande surface non spécialisée, marché de détail.

² Gendarmerie, perception, bureau de poste, crèche, école de musique, maison de retraite, installation sportive couverte, notaire.

³ Ambulance, médecin, dentiste, masseur kinésithérapeute, infirmier(e), pharmacie, pour les services de proximité ; Etablissement hospitalier de cours séjour, maternité, service d'urgence, établissement hospitalier de moyen ou long séjour, pour les services hospitaliers.

⁴ Collège, lycée d'enseignement général ou technologique, lycée d'enseignement professionnel.

Mohamed HILAL, INRA UMR CESAER, Dijon & INSEE, DR Bourgogne
 Bertrand SCHMITT, INRA UMR CESAER, Dijon
 Mohamed.Hilal@enesad.inra.fr - Bertrand.Schmitt@enesad.inra.fr

Pour en savoir plus

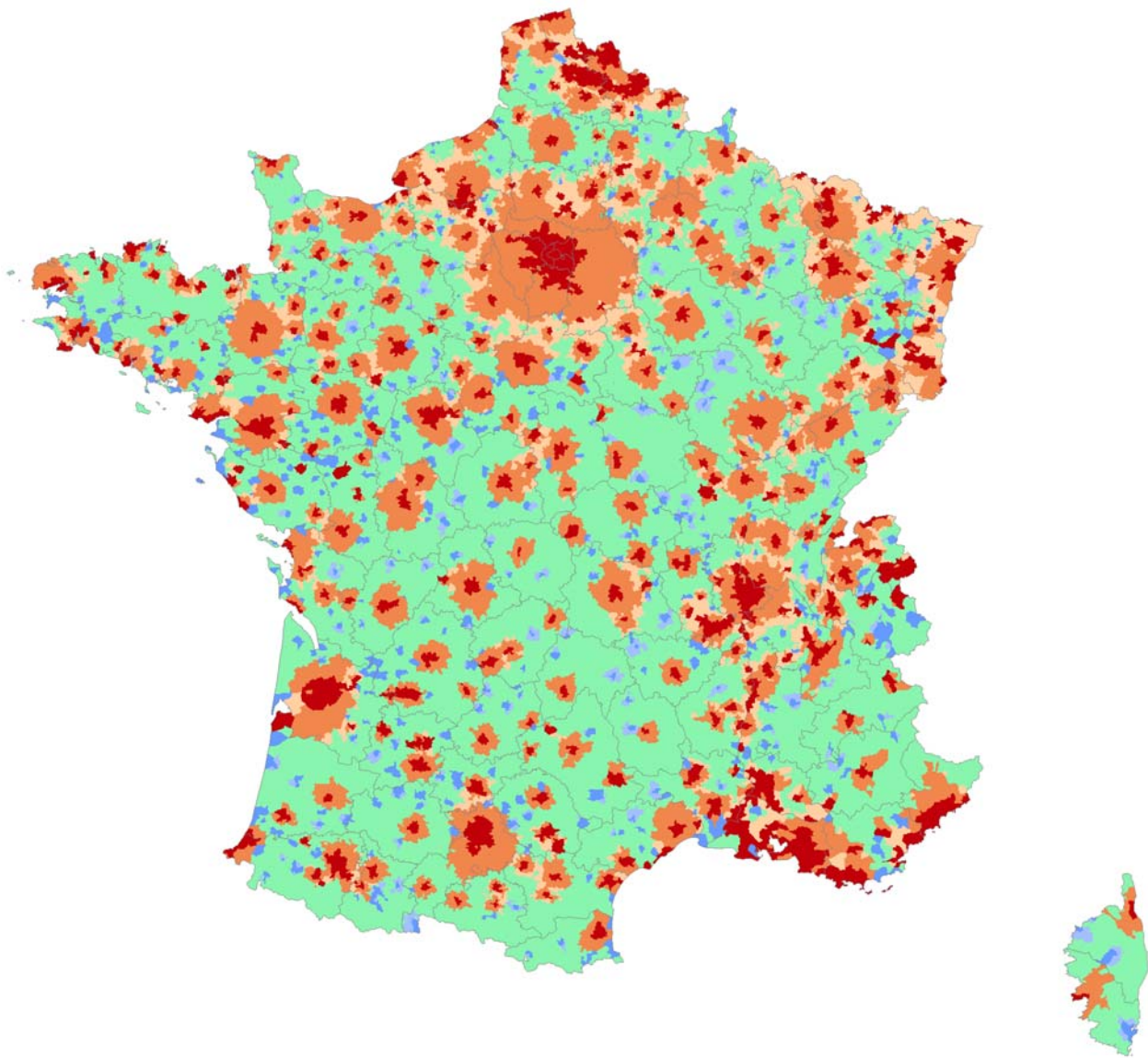
INSEE, INRA (1998). *Les campagnes et leurs villes*. Paris : INSEE (Contours et Caractères), 78 p.

INSEE (2001). L'inventaire communal 1998. *INSEE-Synthèses*, n° 52, 167p.

INSEE, IFEN, INRA, SCEES (2003). *Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie*. Rapport à la Datar, Paris, 111 p. + ann.

Vallès, V. (2002). Organisation territoriale de l'emploi et des services. *Insee-Première*, n° 870, 4 p. (www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP870.pdf)

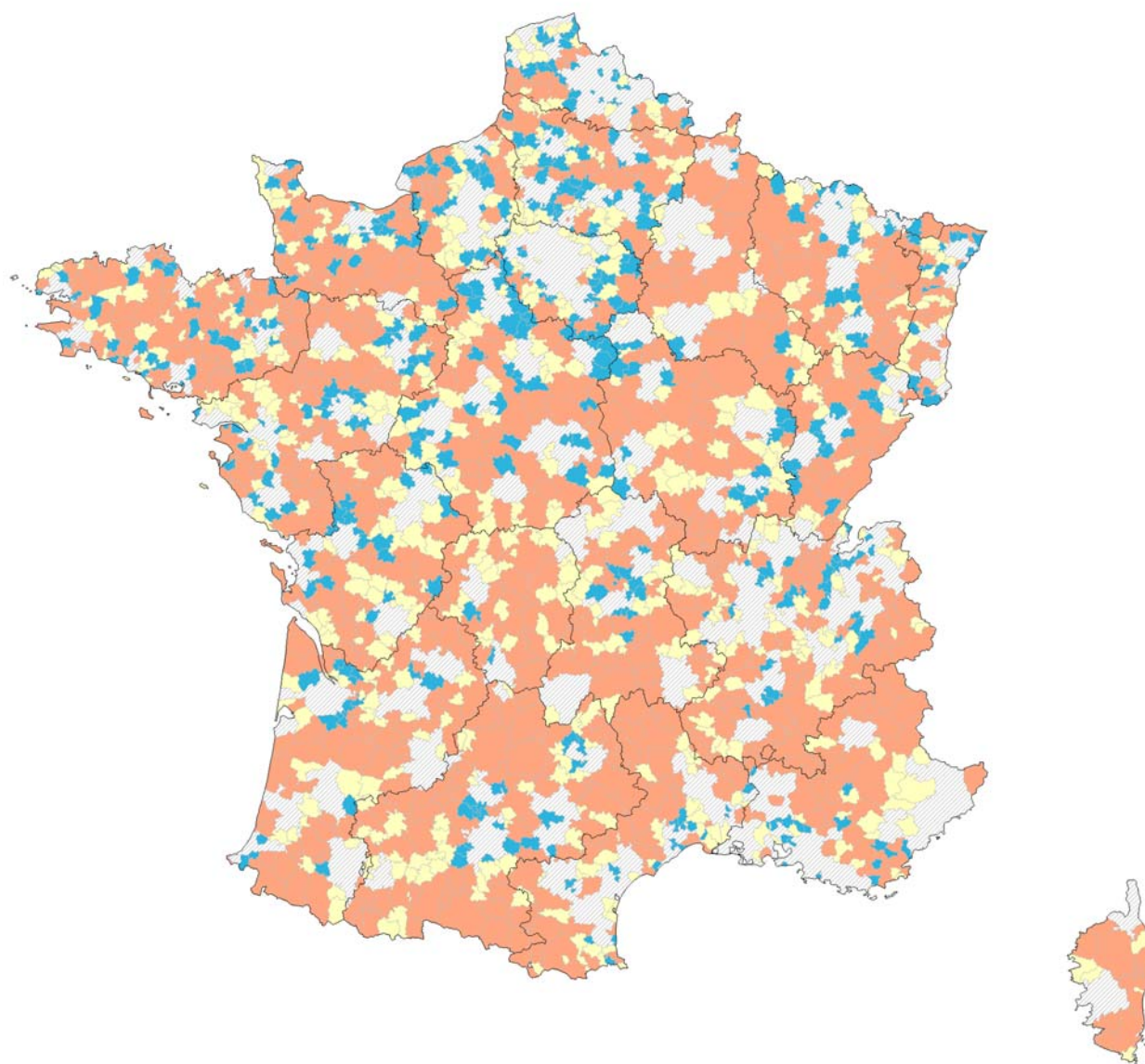
Carte 1 – Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural



Catégories d'espace
Edition 2002

- Pôle urbain
- Couronne monopolaire
- Commune multipolarisée
- Pôle d'emploi rural
- Couronne d'un pôle d'emploi rural
- Autre commune

Carte 2 – Autonomie des bassins de vie



- Bassins...
- ... dépendants
 - ... faiblement autonomes
 - ... autonomes
 - Hors référentiel rural restreint

Source : INSEE, IFEN, INRA, SCEES (2003)